

**CONCOURS DE RECRUTEMENT POUR LA FORMATION DES ADULTES :
EDUCATION ARTISTIQUE :**

Les épreuves de classement sont les suivantes :

1. **Observer et représenter** (durée 4 heures – coefficient 1)

Réalisation **d'un projet graphique** imposé en deux étapes :

- Planche avec croquis et esquisses préparatoires (retraçant la démarche artistique)
- Projet final (ex.: affiche, couverture de livre, illustration...)

La technique d'exécution devra être adaptée au sujet imposé.

Cette épreuve permettra de contrôler les aptitudes du candidat

- à créer un ensemble formel cohérent et original,
- à communiquer un concept, une forme, une idée, un message, un sentiment, une sensation... ,
- à avoir une démarche plasticienne cohérente
- à savoir observer et représenter un objet, figure humaine ou une architecture.

2. **Concevoir le volume et l'espace**

A. Géométrie descriptive (durée 2 heures – coefficient partiel 1/2)

Projections- orthogonales, - obliques, -centrales

L'épreuve est basée sur le programme de l'enseignement secondaire classique et technique, exigeant entre autres la connaissance de la théorie et des conventions concernant la perspective scientifique, les perspectives normalisées et le tracé des ombres.

L'épure est exécutée sur calque format A3 suivant les normes.

B. Design et architecture (durée 2 heures – coefficient partiel 1/2)

Conception/réalisation d'esquisses préparatoires (plans simplifiés et croquis perspectifs) et d'une petite maquette avec matériau imposé (carton, papier, bois balsa ...) d'objets simples et fonctionnels ou d'architectures de petite envergure.

Les esquisses sont exécutées sur papier format A2 et la maquette sera réalisée dans le matériau imposé par l'exercice (matériau présent sur place)

Durée : 2h (1h/croquis – 1h/maquette)

3. **Analyser et communiquer** (Préparation 1 heure ½ - durée de l'oral ½ heure – coefficient 2)

Les programmes de l'enseignement secondaire luxembourgeois de l'éducation artistique mettent en avant l'analyse de l'image, l'éducation à la culture visuelle et le développement du regard critique de l'élève, dans ce contexte le candidat doit faire un exposé/analyse d'une œuvre imposée, du 20^{ième} ou du 21^{ième} siècle (référence au programme de la 1^{ère} E). Cet exposé comportera aussi des aspects dépassant le cadre traditionnel de l'enseignement secondaire, comme la connaissance du paysage artistique luxembourgeois.

Prévoir au maximum 15 minutes pour l'exposé oral et 15 minutes pour la discussion avec le jury.

Un projecteur et le tableau noir seront mis à disposition et après l'exposé, le candidat remettra ses notes au jury.

L'épreuve se fait en français ou en allemand au choix du jury.

Cette épreuve vise à contrôler les connaissances du candidat en histoire de l'art du 20^{ième} et du 21^{ième} siècle ainsi que son aptitude à exposer son analyse de manière claire et structurée.